

**Courrier n°1 aux entreprises ayant retiré  
le dossier de consultation**

à Nanterre, le 20 Mai 2026

**MAPA 2026-13**

**Objet : VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS  
TECHNIQUES EQUIPANT LES DIFFERENTS ETABLISSEMENTS DE LA VILLE**

Madame, Monsieur,

Vous êtes en possession du dossier de consultation relatif au contrat cité en objet.

Suite aux questions posées par un candidat et en application des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, vous trouverez-ci-dessous les éléments de réponse apportés par la Collectivité.

• **Question 1 :**

« 1. Contrôles quinquennaux des ascenseurs Pouvez-vous nous préciser si vous souhaitez la réalisation des deux contrôles quinquennaux, à savoir le contrôle réglementaire prévu par la loi Robien et la vérification quinquennale selon la norme AS 9, ou uniquement la vérification quinquennale AS 9 ? »

➤ **Réponse 1:**

**Uniquement la vérification quinquennale AS 9 comme stipulé dans le règlement de sécurité contre l'incendie.**

• **Question 2 :**

« 2. Vérification périodique des installations de gaz : Pourriez-vous nous indiquer le nombre d'appareils desservies pour le gaz ? »

➤ **Réponse 2 :**

**Non, à ce jour nous n'avons pas le nombre d'appareils desservies par le gaz.**

**Service de la Commande publique**